

LE POINT DE VUE DE CLAUDE CRAMPES ET THOMAS-OLIVIER LÉAUTIER

Marché de l'électricité : quand la France donne l'exemple

Le gouvernement vient de déposer le projet de loi de nouvelle organisation du marché de l'électricité (Nome), qui devrait être examiné par le Parlement avant l'automne. En reprenant les recommandations de la commission Champsaur, ce projet cherche à résoudre la quadrature du cercle dans l'industrie électrique française : ouvrir le marché de détail de l'électricité à la concurrence et mettre ainsi un terme aux procédures engagées par la Commission européenne à l'encontre de la France et d'EDF, et simultanément préserver l'intégrité du parc nucléaire, qui propose de l'électricité à un coût inégalable pour les candidats à l'entrée. La réponse légale est qu'EDF doit vendre à ses concurrents une partie de l'électricité produite par ses centrales à un prix réglementé proche du coût de développement du nucléaire. Les fournisseurs alternatifs d'électricité (comme GDF

de la décennie. Comme par ailleurs la fourniture ne représente qu'une faible part du coût total, on peut penser que le transfert de parts de marché entre fournisseurs n'aura qu'un impact limité sur la structure à long terme du secteur électrique français. Le véritable impact économique de la loi Nome est ailleurs : la création d'un marché des capacités à partir d'une proposition du rapport Poignant-Sido, d'une part, et, d'autre part, l'augmentation des compétences de la Commission de régulation de l'énergie.

Le projet de loi prévoit que les fournisseurs devront se procurer auprès des producteurs des certificats de capacité, en proportion à leur demande de pointe. Les revenus ainsi générés rémunèrent les producteurs d'électricité, que leurs centrales génératrices d'électricité produisent ou non. Ces garanties, échangeables sur un marché à créer, sont indispensables pour

capacité à leur marché spot. Le Royaume-Uni, qui ne dispose pas de marché de capacité, fait face à un risque de déficit de production électrique à l'horizon 2015.

Le marché de capacité facilitera la construction des quelques centrales de pointe prévues autour de 2015 et, surtout, contribuera à financer l'allongement de la durée de vie du parc nucléaire à partir de 2015, puis son renouvellement à partir de 2025. La France est le premier pays européen à créer un marché de capacité. Elle sera certainement suivie par ses voisins.

Autre point essentiel de la loi Nome, le rôle de la Commission de régulation de l'énergie est renforcé dans plusieurs domaines, en particulier le contrôle des mécanismes concurrentiels du secteur et la détermination des tarifs réglementés. Sur ce dernier point, il s'agit d'une avancée essentielle, qui amène enfin la France au niveau des autres démocraties occidentales : les prix réglementés seront déterminés à partir de données techniques et financières par une autorité administrative indépendante, et non par les politiques. On peut espérer que c'est une première étape vers la suppression des tarifs.

Il est trop tôt pour crier victoire : la version finale de la loi diffèrera probablement du projet et bien des détails (dans lesquels se cache le diable) restent à régler. Mais la première mouture est encourageante, qui non seulement apaise les tensions à court terme avec la Commission européenne, mais aussi propose un cadre économique robuste pour accompagner le futur du secteur électrique en France.

La création du premier marché de capacité électrique en Europe facilitera le renouvellement du parc nucléaire à partir de 2025.

Suez, Direct Energie ou Poweo, mais aussi l'allemand E.ON) pourront alors développer des offres véritablement concurrentielles face aux tarifs réglementés dont EDF a l'exclusivité. Leur part de marché devrait donc augmenter dans les prochaines années.

La concurrence sera porteuse d'innovation, en particulier en ce qui concerne la gestion de la demande, mais les avancées dans ce domaine dépendent des nouveaux compteurs et boîtiers « intelligents » dont le déploiement ne sera pas achevé avant la fin

assurer l'équilibre offre-demande à long terme dans une industrie électrique libéralisée. En effet, les pouvoirs publics imposent en général des prix plafonds sur les marchés spot de l'électricité (3.000 euros/MWh sur le marché français), ce qui réduit le revenu des producteurs, donc leur investissement. Il faut par conséquent trouver un financement pour disposer de capacités permettant de servir la demande aux heures de pointe. Les marchés américains ont tous progressivement ajouté un marché de

Claude Crampes et Thomas-Olivier Léautier sont professeurs à la Toulouse School of Economics.